



CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

COMMUNE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :

Du Au

Au nom de M. / Mme

Né(e) le

☒ :

☎

Nature de la manifestation :

Assurance responsabilité civile souscrite auprès de :

Sous le numéro de police

(Attestation annexée au présent contrat)

Tarification :

Les tarifs de locations sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont communiqués sur demande. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public, sur la base des tarifs en vigueur le jour de la location.

Montant de la location pour le présent contrat : €.

État des lieux :

Un état des lieux sera fait le jour de la remise des clefs.

Une caution de 1000 € et une attestation d'assurance seront demandées à la remise des clefs. Cette caution sera restituée, après un état des lieux de fin de location, s'il n'y a pas eu de vols ou de dégradations, et si le ménage a été correctement effectué. Les clés sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie, une fois le ménage terminé. Si tel n'est pas le cas, tout ou partie de la caution sera retenue, conformément au règlement de la salle.

Caution versée par chèque N°

Établissement bancaire :

Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à tout utilisateur de la salle communale et m'engage à respecter et faire respecter, les directives dudit règlement.

Fait à La Bourdinière Saint-Loup, le

Le locataire,

Le Maire,
Marc LECOEUR.

Document établi en deux exemplaires, dont un est remis au locataire.